

16ème législature

Question N° : 8832	De M. Marc Le Fur (Les Républicains - Côtes-d'Armor)	Question écrite
Ministère interrogé > Transition énergétique		Ministère attributaire > Transition énergétique
Rubrique > énergie et carburants	Tête d'analyse > Production électrique générée par les moulins à eau	Analyse > Production électrique générée par les moulins à eau.
Question publiée au JO le : 13/06/2023 Réponse publiée au JO le : 12/12/2023 page : 11316		

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la ministre de la transition énergétique sur la question de la production électrique générée par les moulins à eau en France. En effet, la loi « climat et résilience » du 22 août 2021 a permis de préserver l'usage de moulins à eau à des fins de production électrique. Les moulins à eau font donc pleinement partie du mixte énergétique français et participent de la souveraineté énergétique de la Nation. Pour mieux évaluer l'importance de ce type de production dans la production électrique générale en France, M. le député souhaite donc connaître le nombre de moulins à eau produisant de l'électricité par département et par région ainsi que les volumes d'électricité produits par ces moulins à eau par département et par région. Il souhaite également connaître le pourcentage que représente cette production par rapport à l'ensemble de la production électrique française et les recettes financières que représente la production électrique desdits moulins pour leurs propriétaires.

Texte de la réponse

L'analyse du Registre national des installations de production et de stockage d'électricité produit par le gestionnaire du réseau de transport d'électricité (RTE) (données publiques en date du 31/07/2023) fait état des informations que vous trouverez ci-dessous (<https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/registre-national-des-installations-de-production-et-de-stockage-delectricite-au-30-09-2023/>). Le tableau présente par région et département les puissances cumulées ainsi que le nombre d'installations hydroélectriques dont la puissance est inférieure à 150 kW, seuil qui peut représenter les moulins à eau équipés pour la production hydroélectrique. Ces chiffres ne tiennent compte que des installations raccordées au réseau de distribution, c'est-à-dire uniquement celles capables de fournir une aide au réseau électrique et n'intègrent donc pas les chiffres de l'autoconsommation. La puissance totale cumulée de ces installations s'élève à environ 43 MW soit près de 0,07% de la puissance du parc de production d'énergie renouvelable en France et 0,029 % de la puissance électrique installée en France (sur la base des données RTE au 31 décembre 2022). A titre de comparaison, la puissance totale installée de l'ensemble de ces 463 installations représente l'équivalent de la puissance de 7 éoliennes en mer actuellement installées au large de Saint-Nazaire. Ces valeurs rappellent le caractère très limité de la production énergétique des installations hydroélectriques de faible puissance dans le mix électrique, sans pour autant remettre en cause le fait qu'il produise une électricité décarbonée qui participe donc à l'objectif de décarbonation de mix énergétique. Ainsi, l'État soutient financièrement le développement de ces installations avec l'arrêté du 13 décembre 2016 fixant les conditions d'achat et du complément de rémunération pour l'électricité produite par les installations utilisant l'énergie hydraulique des lacs, des cours d'eau et des eaux captées gravitairement, dit H16. Ce soutien automatique est

conditionné au respect et à la conciliation de l'ensemble des enjeux de l'utilisation de la ressource en eau, notamment des enjeux de biodiversité. Sous la responsabilité des préfets, la procédure d'autorisation au titre de la loi sur l'eau permet aujourd'hui une gestion équilibrée des projets de petite hydroélectricité au plus près des territoires. Il s'agit d'une politique ciblée et mesurée, qui cherche à concilier les enjeux de restauration des fonctionnalités des cours d'eau avec le déploiement de la petite hydroélectricité. Aujourd'hui, un producteur d'une installation d'une centaine de kilowatts peut espérer, grâce au H16, un tarif d'environ 170€/MWh produit. Ce niveau de tarif est très nettement supérieur au prix de marché de l'électricité sur les 10 dernières années et est très supérieur également aux prix de marché futur français.

	Nombre d'installations	Puissances installées cumulées (kW)
Auvergne-Rhône-Alpes	77	7326,85
Ain	7	631
Allier	1	130
Ardèche	15	1436,05
Cantal	4	468
Drôme	8	670
Haute-Loire	8	765
Haute-Savoie	3	326
Isère	9	832
Loire	8	699
Puy-de-Dôme	8	773
Savoie	6	596,8
Bourgogne-Franche-Comté	59	5580,6
Côte-d'Or	8	582
Doubs	6	732
Haute-Saône	17	1657,6
Jura	13	1301
Nièvre	3	250
Saône-et-Loire	5	431
Territoire de Belfort	1	98



ASSEMBLÉE NATIONALE

Yonne	6	529
Bretagne	5	360
Côtes-d'Armor	1	45
Ille-et-Vilaine	1	120
Morbihan	3	195
Centre-Val de Loire	10	990
Cher	1	140
Eure-et-Loir	4	320
Indre	1	140
Indre-et-Loire	2	140
Loir-et-Cher	2	250
Corse	3	317
Corse-du-Sud	3	317
Grand Est	95	8867,1
Ardennes	6	705
Bas-Rhin	11	1062
Haute-Marne	5	521
Haut-Rhin	13	897,5
Marne	2	134
Meurthe-et-Moselle	10	1061
Meuse	9	791
Moselle	4	75
Vosges	35	3620,6
Guadeloupe	4	350
Guadeloupe	4	350



ASSEMBLÉE NATIONALE

Hauts-de-France	10	1039
Aisne	6	617
Pas-de-Calais	4	422
La Réunion	1	121
La Réunion	1	121
Normandie	32	2221,5
Calvados	2	256
Eure	13	1242
Manche	6	596
(vide)	11	127,5
Nouvelle-Aquitaine	46	4406,2
Charente	6	461
Corrèze	2	217
Creuse	7	651
Deux-Sèvres	1	111
Dordogne	5	552
Gironde	4	272,8
Haute-Vienne	8	833,4
Landes	1	115
Lot-et-Garonne	4	468
Pyrénées-Atlantiques	5	530
Vienne	3	195
Occitanie	89	8421
Ariège	16	1466
Aude	2	192



ASSEMBLÉE NATIONALE

Aveyron	20	1800
Gard	2	225
Gers	10	939
Haute-Garonne	4	367
Hautes-Pyrénées	7	712
Hérault	3	245
Lot	2	212
Lozère	6	596
Tarn	15	1404
Tarn-et-Garonne	2	263
Pays de la Loire	6	681
Maine-et-Loire	1	130
Mayenne	3	376
Sarthe	2	175
Provence-Alpes-Côte d'Azur	26	2486
Alpes-de-Haute-Provence	4	301
Alpes-Maritimes	2	130
Bouches-du-Rhône	2	260
Hautes-Alpes	9	845
Var	6	660
Vaucluse	3	290
Total	463	43 167,25